

Version 1.4 du 24/09/18

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS FEMININ 2018/2019

ART. 1 — Organisation

A – Le championnat est ouvert à toutes les licenciées féminines FFBSQ. Il se déroule en quadrette pour les divisions Nationales 1, 2 et 3 et en triplette pour les divisions régionales 1, 2 et 3.

B – Il se compose de trois divisions nationales et trois divisions régionales.

- La division Nationale 1 est composée d'une poule unique de douze équipes.
- ◆ La division Nationale 2 est composée de deux poules de douze équipes (réparties géographiquement autant que possible).
- ◆ La division Nationale 3 est composée de six poules de huit équipes (réparties géographiquement autant que possible).
- Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont organisées dans les régions administratives.
- ♦ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont composées de poules de six à dix équipes, au choix des ligues (ou CSR Bowling dans une région multidisciplinaire).

Les divisions Nationales 1, 2 et 3 sont gérées et contrôlées par le CNB, les divisions Régionales sont gérées et contrôlées par les ligues (ou CSR).

La composition des différentes divisions est définie chaque saison par le CNB et les ligues (ou CSR) en fonction des classements de la saison précédente.

C – Le Championnat de France féminin des Clubs se déroule sur trois journées et une journée de barrage N1-N2.

 Nationales
 Régionales

 ♦ 1ère journée :
 10 & 11 novembre 2018
 24 & 25 novembre 2018

 ♦ 2ème journée :
 09 & 10 mars 2019
 06 & 07 avril 2019

 ♦ 3ème journée :
 11 & 12 mai 2019
 15 & 16 juin 2019

ART. 2 — Les équipes

A – Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante ou à créer. Est nouvelle une équipe non inscrite la saison précédente.

B – Un club ne peut compter qu'une seule équipe dans chaque division Nationale 1 et 2, et un maximum de deux équipes dans la Nationale 3.

C – Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipes d'un même club dans les divisions Régionales.

D – Chaque équipe ne peut utiliser plus de huit joueuses en Nationale 1, 2 et 3 et six joueuses dans les divisions Régionales sur l'ensemble de la saison. Ces joueuses doivent être licenciées dans

le club à la date de la compétition. Peuvent être incluses dans les 6 ou 8 joueuses les licenciées d'une « Ecole de Bowling » rattachées à ce club pour la saison.

- *E* Dans chaque équipe, une seule joueuse de nationalité étrangère est autorisée sur les pistes. Cette restriction ne concerne que les divisions Nationales.
- *F* Dans chaque équipe, un nombre maximum de **trois** joueuses, en situation de mutation par rapport à la saison précédente, est autorisé sur les pistes. Cette restriction ne concerne que les divisions Nationales.
- *G* Les remplacements sont libres. **Toute joueuse ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe d'une division égale ou inférieure**. Toute joueuse ayant évolué dans une équipe pour une journée peut concourir, lors d'une journée suivante, dans une autre équipe du club de la division supérieure.

ART. 3 — Déroulement de la compétition

A – Ce championnat se déroule en système « Round Robin » par points sur 3 journées :

Par match gagné : 5 points
Par match nul : 3 points
Par match perdu : 1 point

◆ Par match forfait : 0 point (absence totale d'une équipe : **aucune joueuse présente**)

B – Des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :

- a) En Nationale 1
- ◆ 1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 812 quilles
- ◆ 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 12 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 692 quilles.
 - b) Dans les autres divisions nationales :
- ♦ 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 120 quilles
- 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 12 quilles.
 - c) En divisions régionales :
- 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 90 quilles
- 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 9 quilles.

 ${\it C}$ – Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes totalisant le même nombre de points sont départagées :

- a) Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
- b) Par le total des quilles sur les 3 confrontations directes de la saison.
- c) Par le total des quilles sur l'ensemble de la saison.

ART. 4 — Accessions et relégations

A – En division nationale, toute équipe ayant déclaré forfait pour une journée entière est reléguée d'une division supplémentaire à celle résultant de son classement à l'issue du championnat.

B – Les accessions et relégations des clubs se font dans le respect des dispositions de l'article 2A et comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Pour la Nationale 1	• Les 4 dernières équipes à l'issue des 3 journées sont reléguées en Nationale 2 (sauf forfait).
Pour la Nationale 2	 Les 2 premières équipes de chaque poule accèdent à la Nationale 1. Les 3 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Nationale 3 (sauf forfait).
Pour la Nationale 3	 La première équipe de chaque poule accède à la Nationale 2. Les trois dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Régionale 1 (sauf forfait).
Pour les divisions Régionales	 Accèdent à la Nationale 3 : 3 équipes de Régionale 1 de la ligue Nouvelle Aquitaine 2 équipes de Régionale 1 des ligues Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Normandie et Pays de la Loire 1 équipe de Régionale 1 des ligues Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre Val de Loire, Hauts de France, Ile de France, Occitanie et Paca Les relégations des Régionales 1 et 2 et les accessions des Régionales 2 et 3 se font en fonction de la structure des divisions régionales concernées.

C – Dans le cas où un club, qualifié en fin de saison pour la montée dans une division nationale, en est empêché par la présence d'une autre équipe du même club ou n'accepte pas la montée, c'est l'équipe suivante au classement de sa division qui est qualifiée pour la montée. Le club empêché dans sa montée ou l'ayant refusée évolue la saison suivante dans la même division que celle de la fin de saison.

D – Tout club, qualifié la saison suivante dans une division nationale (après montée refusée ou après descente ou maintien), qui refuse son inscription dans sa division est remplacé en priorité par le club le mieux classé relégué de cette même division. Le club ayant refusé son inscription est relégué dans la plus basse division régionale.

E – Les ligues (ou CSR) adressent, au plus tôt, les résultats de chacune des journées de championnats de leurs régions.

ART. 5 — Lieux des compétitions

Le CNB détermine les lieux des compétitions pour les divisions nationales. Les ligues (ou CSR) déterminent les lieux des compétitions pour les divisions régionales.

ART. 6 — Inscriptions

A – Pour les divisions régionales, les inscriptions doivent parvenir à la Ligue (ou CSR) par l'intermédiaire des clubs, accompagnées d'un chèque de 49,50 Euros par équipe (voir ligue pour la date limite d'inscription). La ligue (ou CSR) adresse copie de ses poules régionales au CNB dès que celles-ci sont finalisées.

- **B** La ligue (ou CSR) peut demander une caution et en détermine le montant (maximum 150 Euros par équipe). Le non-encaissement du chèque de caution est subordonné à la même disposition que celle des divisions nationales. Le montant des parties est à régler à la ligue (ou CSR) lors de chaque journée.
- *C* Pour les divisions Nationales 1, 2 et 3, les inscriptions doivent parvenir au CNB par l'intermédiaire des clubs, accompagnées, par équipe, d'un chèque de caution de 225 Euros.
- **D** L'encaissement du chèque de caution ne sera réalisé que sur forfait de l'équipe et après examen, par la commission des réclamations, des raisons de celui-ci.
- *E* Le montant des parties des 3 journées est à la charge des clubs. Les règlements du montant des parties de chaque journée sont sollicités lors de l'inscription et encaissés dans la semaine précédant chaque journée.
- *F* La date limite de retour des inscriptions est précisée dans le courrier transmis par le CNB aux clubs concernés.

ART. 7 — Réclamation

- *A* Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au CNB dans un délai de cinq jours, accompagnée d'un chèque de **38 Euros**.
- **B** Tous litiges ou réclamations sont traités par la Commission des Réclamations composée de trois membres du CNB.
- *C* La structure d'appel est le CNB, statuant hors la présence des membres de la Commission.

ART. 8 — Calendrier des divisions nationales

HORAIRES (boules d'essais incluses)

NATIONALE 1 et 2

Samedi 09h50 à 12h30 (3 lignes) Reconditionnement des pistes Samedi 13h45 à 17h10 (4 lignes) Dimanche 9h00 à 12h20 (4 lignes)

NATIONALE 3

Dimanche 9h30 à 12h50 (4 lignes) Reconditionnement des pistes Dimanche 14h15 à 16h45 (3 lignes)

Ces horaires pourront, en cas de nécessité, être légèrement modifiés par le délégué. RAPPEL : AUCUNE BOULE D'ENTRAINEMENT APRÈS LE DÉBUT D'UNE SÉRIE

Les lieux surlignés en jaune sont en attente de confirmation

Divisions	1 ^{ère} journée	2 ^{ème} journée	3 ^{ème} journée
Nationale 1	Rambouillet	Wittelsheim	Moulins
Nationale 2A	Chauray	Clermont Bbowl	Nîmes
Nationale 2B	Villeneuve d'Ascq	Orléans	Contrexéville
Nationale 3A	Caissargues	Nice	Le Puy en Velay
Nationale 3B	Limoges	Castres	La Rochelle
Nationale 3C	Bayeux	Saint-Nazaire	Dinan

Nationale 3D	Vierzon	Auxerre	Angers
Nationale 3E	Epinay	Camon	Yvetot
Nationale 3F	Besançon Ducky	Reims Tinqueux	Wittelsheim

ART. 9 — Composition des divisions nationales

NATIONALE 1

A.B.C.L. PONT A MOUSSON
AS STAR BOWL AUDINCOURT
ATHENA
BCO COURBEVOIE
BOWLING ADOUR BAYONNE
LES DRAGONS DE COLMAR
NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE
SPORTING BOWL CHAMBERY
STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ
SYNERGIE BOWLING
TEMPLIERS BOWLING CLUB ST MAXIMIN-CREIL
WINNER'S ORLEANS

NATIONALE 2A

AS BOWLING CLUB LIMOUSIN LIMOGES
B C POITEVIN POITIERS
B.L.A.C. NANTES
BC OCCITAN MONTPELLIER
BOWLING CLUB D'AIX EN PROVENCE
BOWLING CLUB LES KILLERS
BOWLING CLUB THIAIS
JACKPOT
MONACO BOWLING CLUB
NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE
ROCKETS NANTES
SAINT PAUL SPORTS BOWLING

NATIONALE 3A

BOWLING CLUB AMF NICE
BOWLING CLUB DES COSTIERES
CANIBALS PERPIGNAN
NICE ACROPOLIS S.B.C.
PERTUIS CLUB BOWLING SAINT BARTH
PROMOSTARS DUARIG
QUIHO SIX FOURS
TOP GONES LYON

NATIONALE 2B

BAD BOYS SAINT-LO
O' BOWLING CLUB RN 42
BUDDY'S BOWLING CLUB REIMS
C.S.G. BOWLING NOTRE DAME DE GRAVENCHON
CARPE DIEM
EUROPEEN B.C. THIONVILLOIS
FUN BOWLERS
LES DRAGONS DE COLMAR
SMOC BOWLING ST-JEAN DE BRAYE
PATRONAGE LAÏQUE ARGENTAN
SYNERGIE BOWLING
USC DCL

NATIONALE 3B

AS LEGRAND BOWLING LIMOGES
AS P T T LA ROCHELLE
B.C. ALBI LE SEQUESTRE
BOWLING CLUB MERIGNAC
FONTAINE BOWLING CLUB
S.Q. TOULOUSAIN
STRIKE 40 ST PAUL LES DAX
STRIKERS BOWLING CLUB

NATIONALE 3C

ASPTT BOWLING NANTES
BAD BOYS SAINT-LO
BOWLING CLUB CHERBOURG
BOWLING CLUB DE LA RANCE
DRAGON BOWL BAYEUX
FLERS BOWLING IMPACT
O'LL STARS BOWLING ST MARCEL
ROCKETS NANTES

NATIONALE 3D

ANGERS BOWLING CLUB
BC FLEURYSSOIS
BOWLING CLUB MONETEAU AUXERRE
COBRA ANGERS
LES AIGLES 85 B.C.
MACON BOWLING CLUB
SKYBOWL NOTRE DAME D'OE
WALLABIES ORLEANS BOWLING

NATIONALE 3E

ATHENA
BC FONTENAY CHAMPIGNY
BCO COURBEVOIE
BOWLING CLUB ROUEN LE DRAGON
BOWLING CLUB TRIANGLE D'OR
FORCE CINETIQUE / AS PTT
SCORPIONS BOWLING
TEMPLIERS BOWLING CLUB ST MAXIMIN

NATIONALE 3F

A.B.C.PONT A MOUSSON
ATSCAB BESANCON
ATSCAB BESANCON
BOWLING CLUB LA CHAUMUSSE
CHARDON LORRAIN BOWLING CLUB
MILLENIUM B.A. REIMS
SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE
SNIPER'S WITTELSHEIM